

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## **PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

Séance ordinaire du conseil municipal de Lotbinière, tenue le **4 décembre 2023** à 20 h 00.

### **PERSONNES PRÉSENTES :**

Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière  
Siège #3 - Monsieur Philippe Jean  
Siège #4 - Monsieur Robert Péloquin  
Siège #5 - Monsieur Pierre Lemay  
Siège #6 - Monsieur Marin Groleau

### **PERSONNE(S) ABSENTE(S) :**

Siège #1 - Madame Nadine Demers

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & greffière-trésorière, participe à la rencontre à titre de greffière-trésorière.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**315-12-2023**

### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 13 novembre 2023
- 4 - ADMINISTRATION
  - 4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes
- 5 - PÉRIODE D'INFORMATION
- 6 - LÉGISLATION
  - 6.1 - Avis de motion et dépôt du projet 1 / REG 324-2023 dont le sujet est « Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » dont l'acronyme est RHSPPPP
  - 6.2 - Adoption du projet final du règlement REG 323-2023 dont le sujet est « Fonds réservé - Parc des Navigateurs »
- 7 - AFFAIRES COURANTES
  - 7.1 - PAVL-Accélération 2023 - Reddition de compte
- 8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ
  - 8.1 - Demande d'approbation de PIIA - 7538, route Marie-Victorin
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 9.1 - Implantation d'un site de radiocommunications
- 10 - TRANSPORT
  - 10.1 - Drainage - Route Bédard
- 11 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES
  - 12.1 - C.A.D.E.F. / Reddition de compte 2023
- 13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
- 14 - VARIA
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

## 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Marin Groleau

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

## 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

316-12-2023

### 3.1 - Séance ordinaire du 13 novembre 2023

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Philippe Jean

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023 tel que proposé.

## 4 - ADMINISTRATION

317-12-2023

### 4.1 - Gestion budgétaire et approbation des comptes

**Considérant** que les membres du conseil ont reçu un rapport démontrant l'état des revenus et dépenses de novembre, daté du 25 novembre 2023, et une liste des comptes à payer :

Il est proposé par Robert Péloquin

Appuyé par Pierre Lemay

Et résolu unanimement de ratifier les comptes incompressibles et de délégation de pouvoir et d'autoriser le paiement des comptes suivants tels que les documents présentés. La présentation budgétaire sera exceptionnellement déposée à la séance extraordinaire du 13 décembre 2023 puisque le mois de novembre n'est pas concilié.

#### Approbation des comptes au 25-11-2023

Comptes soumis pour la période 11-2023:	336 162.73 \$
Comptes soumis pour la période 12-2023:	43 930.80 \$
Salaires de la période 11 :	47 532.78 \$

## 5 - PÉRIODE D'INFORMATION

## 6 - LÉGISLATION

318-12-2023

### 6.1 - Avis de motion et dépôt du projet 1 / REG 324-2023 dont le sujet est « Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » dont l'acronyme est RHSPPPP

Avis de motion et dépôt du projet 1 est donné par Robert Péloquin

Que lors d'une séance ultérieure soit soumis pour adoption le REG 324-2023 dont le sujet est « Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » dont l'acronyme est RHSPPPP. Un projet de règlement est déposé séance tenante;

Que ce règlement abroge le REG 304-2022 et remplace toute disposition de règlement ou de résolution antérieure en ce sujet;

Que demande de dispense de lecture soit faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement;

Que le projet 1 du règlement soit disponible sur le site Internet de la Municipalité pour consultation par le public et que ce même projet soit disponible en version papier pour ceux qui ne possèdent pas les outils nécessaires à sa consultation en ligne;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**319-12-2023**

### **6.2 - Adoption du projet final du règlement REG 323-2023 dont le sujet est « Fonds réservé - Parc des Navigateurs »**

Considérant que le conseil municipal veut améliorer ses immobilisations et demande que toute activité produite par la Municipalité au Parc des Navigateurs dont il se dégage un surplus aux états financiers, soit déposé dans un fonds réservé – Parc des Navigateurs;

Considérant que le conseil municipal, par la résolution 280-11-2023, a autorisé l'administration à déposer au programme d'aide aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air dont l'acronyme est « PAFIRSPA » pour des aménagements au Parc des Navigateurs;

Considérant que l'organisme la C.A.D.E.F. remet une contribution de 20 000.00 \$ au fonds réservé;

Considérant que le conseil municipal requiert que les dites sommes présentes et à venir soient réservés et utilisées exclusivement à des fins d'immobilisations pour le secteur du Parc des Navigateurs;

Considérant qu'un avis de motion et un projet 1 ont été déposés par Philippe Jean, conseiller #3 au conseil municipal, conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance du 13 novembre 2023 par la résolution 289-11-2023;

Considérant qu'un avis public sous forme de publipostage a été transmis le 16 novembre 2023;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Philippe Jean

Que le conseil municipal adopte le règlement REG 323-2023 dont le sujet est « Fonds réservé – Parc des Navigateurs »

Que le projet de règlement soit disponible sur le site Internet de la Municipalité pour consultation par le public et que ce même projet soit disponible en version papier au bureau municipal pour ceux qui ne possèdent pas les outils nécessaires à sa consultation en ligne;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **7 - AFFAIRES COURANTES**

**320-12-2023**

### **7.1 - PAVL-Accélération 2023 - Reddition de compte**

Attendu que la municipalité de Lotbinière a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, et Accélération du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL);

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que les travaux ont été réalisés du 18 février 2022 au 1<sup>er</sup> novembre 2023;

Attendu que la municipalité de Lotbinière transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;

Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);

La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;

Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

Pour ces motifs, sur la proposition de Robert Péloquin, appuyée par Marin Groleau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Lotbinière autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## **8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RURALITÉ**

**321-12-2023**

### **8.1 - Demande d'approbation de PIIA - 7538, route Marie-Victorin**

Considérant que le propriétaire souhaite construire un cabanon de 3,05 m x 3,65 m et d'une hauteur de 3,05 m pour une superficie totale de 11,13 m<sup>2</sup>;

Considérant que la marge arrière est de 1 m sans ouverture et la marge latérale est aussi de 1 m sans ouverture;

Considérant que la toiture sera en bardeau d'asphalte noir, le revêtement extérieur de vinyle couleur « saule vert – Océan Park », la porte en acier de couleur blanche et les fenêtres en pvc blanc;

Considérant que les critères et objectifs énoncés sont atteints;

Il est proposé par Marin Groleau

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal, à la suite de la recommandation du CCU, autorise la présente demande de PIIA avec les modifications requises pour harmoniser les couleurs avec le bâtiment principal.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**322-12-2023**

### **9.1 - Implantation d'un site de radiocommunications**

Considérant que le gouvernement du Québec souhaite ajouter un site de radiocommunications sur le lot 5 877 130-B;

Considérant que le propriétaire du lot 5 877 130-A est favorable à cette installation;

Il est proposé par Philippe Jean

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal prenne acte des documents présentés et consente à ce projet;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **10 - TRANSPORT**

**323-12-2023**

### **10.1 - Drainage - Route Bédard**

Considérant que, par la résolution 174-07-2023, nous avons autorisés des travaux de drainage et reprofilage des fossés de la route Bédard;

Considérant que nous avons déposés cette demande au PAVL-PPA-ES 2022;

Considérant que, lors de l'exécution des travaux en creusant les fossés et en éliminant les levées, les travaux se sont avérés plus importants que prévus;

Considérant que l'efficacité de l'égouttement produit permettant d'éviter les coûts de rechargement de 285 000 \$ prévu au PTI 20223-2024-2025 pour l'année 2025;

Il est proposé par Philippe Jean

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil est en accord avec les travaux produit pour une enveloppe de 32 000 \$ plus taxes si applicables;

Que les travaux sont déposés à la programmation de la TECQ 2019-2023;

Que la présente résolution abroge la résolution 174-07-2023.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **11 - HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier en ce sujet

## **12 - LOISIRS, FAMILLE ET ORGANISMES**

**324-12-2023**

### **12.1 - C.A.D.E.F. / Reddition de compte 2023**

Considérant que la C.A.D.E.F. a comme mandat d'aider les familles en offrant une aide financière aux parents;

Considérant que, pour l'année financière 2023, le document de reddition indique :

Un montant de 900.00 \$ pour 3 nouveau-nés dans notre Municipalité dont un montant de 300.00 a déjà été déboursé par la Municipalité inscrit à la référence P2300029;

Un montant de 1 925.83 \$ pour les effets scolaires des élèves du primaire;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Robert Péloquin

Que le conseil municipal, telle que l'entente en vigueur au REG 299-2022, rembourse un montant de 2 523.83 \$ \$ à l'organisme pour l'aide fournie aux parents.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **13 - CULTURE ET DÉVELOPPEMENT**

Aucun dossier en ce sujet

## **14 - VARIA**

Inscrire contenu ici

## **15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**325-12-2023**

## **16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marin Groleau

Et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 h 02.

Constat

Par sa signature, le Maire reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, qu'il renonce à l'exercice de son droit de veto.

---

Jean Bergeron  
Maire

---

Sandra Bélanger  
Directrice générale & greffière-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL